



Arrêté municipal n°192-2024 autorisant à occuper le domaine public

La Maire de la commune de TULETTE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande reçue en date du 25/09/2024 formulée par SOBECA Montélimar (Drôme) désignée comme permissionnaire, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal situé rue des Coignets, en bordure de la parcelle section Y numéro 728, pour mener des travaux de raccordement au réseau ENEDIS,

VU l'autorisation d'urbanisme suivante : permis de construire PC02635724M0003 délivré le 20/06/2024 par arrêté d'urbanisme N°42-2024 à M. ARNAUD Antoine pour la réalisation d'une villa de plain pieds avec garage,

ARRETE :

Article 1^{er} : Au droit de ces travaux qui doivent être réalisés sur 3 jours dans une période de 30 jours à compter du 14/10/2024, SOBECA est autorisée à occuper l'espace public situé rue des Coignets avec basculement sur chaussée opposée, sans gêne pour la circulation des usagers de la route.

Aucun matériel de travaux ne devra être entreposé sur la voie publique hors des horaires d'intervention.

Article 2 : A charge de SOBECA de mettre en place la signalisation routière préventive OBLIGATOIRE portant sur ces travaux (panneaux de signalisation) pour informer les riverains et les usagers de la route de l'occupation du domaine public.

Article 3 : SOBECA veillera, en tant que permissionnaire, à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration, de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Madame la Maire de la Commune de TULETTE et le Commandant de la communauté de brigades de gendarmeries de Saint Paul Trois Châteaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

- SOBECA,
- Le centre de secours de Tulette
- Le Centre technique communal,
- La gendarmerie de Saint-Paul-3-Châteaux.

Fait à Tulette,
Le 09-10-2024

La Maire,
Sylvie MOLINIÉ

